

AL MALIYA

n°28

Décembre 2002

Actualité

Le nouveau code
des assurances

L'appel à candidatures

Carrières

Avancements
et titularisations
au sein du Département

Services

MANAR,
la banque de données
économiques et sociales

Détente

Mohamed Yazghi,
le douanier peintre

Dossier

Le programme d'action stratégique
du Ministère des Finances et de la Privatisation

Ministère des Finances
et de la Privatisation

Revue interne trimestrielle du Ministère des Finances et de la Privatisation

Sommaire

▲ Avant-propos 3

▲ Dossier

Le Plan d'Action Stratégique

Outil de réforme et de modernisation, le PAS du Ministère des Finances et de la Privatisation est un cadre de cohérence où se définissent les grandes orientations stratégiques du Département. 4

La Programmation Stratégique: Une approche commune au Département des finances

Pour accroître la visibilité dans la gestion des affaires, assurer le suivi des actions de réforme et optimiser la productivité, les différentes Directions ont adhéré à la Programmation Stratégique. 6

▲ Flash-infos

Les informations en bref du Ministère des Finances et de la Privatisation. 8

▲ Actualités

L'appel à candidatures

L'opération d'appel à candidatures pour la nomination à certains postes de responsabilité intéresse de plus en plus les Directions du MFP. 10

Le nouveau code des assurances

Adopté par le Parlement en juillet 2002, le nouveau code des assurances a été publié au Bulletin Officiel en novembre dernier. M. Thami Yahyaoui, Adjoint au Directeur de la DAPS nous en trace les grandes lignes. 12

Cinq contrats-programmes en un an

Enquête sur la contractualisation des rapports entre Etat-Etablissements et Entreprises Publics (EEP). 14



▲ Carrières

Avancement et titularisation au sein du Département

Récapitulatif des avancements et titularisations au sein du Département en 2002. 16

▲ Services

'MANAR', la banque de données économiques et sociales au sein de la DPEG

Pour faciliter l'accès à l'information, la DEPG a créé «Manar», la banque de données économiques et sociales. 17

▲ Détente

Mohamed Yazghi, le douanier-peintre

Regard sur l'œuvre picturale d'un douanier-peintre. 18



▲ Agenda 19

AL MALIYA

Revue interne trimestrielle du Ministère des Finances et de la Privatisation

Direction de la publication: Direction des Affaires Administratives et Générales, e-mail: dci@daag.mfie.gov.ma,

Direction de la rédaction: Division de la Communication et de l'Information, Tél. 037.76.32.57/037.76. 21.71, e-mail: meziane@daag.mfie.gov.ma

Rédaction en chef: Service des Publications, Tél. 037.66.10.44 / e-mail: essadki@daag.mfie.gov.ma.

Éditée par la DAAG: Bd Mohamed V - quartier administratif, Chellah, Rabat. Tél.: 037.76.21.71/72; 037.76.31.58/71 - Fax.: 037.76.26.55

Site Internet: www.finances.gov.ma / e-mail: daag@daag.mfie.gov.ma

Conception et réalisation: 3G & Partners - Rabat.

Dans un monde en constante évolution, la complexité et la rapidité des changements de l'environnement autant que l'évolution des métiers qui en découle, imposent aux cadres, aux structures et au pilotage du Ministère des Finances et de la Privatisation de prendre en charge des chantiers renouvelés de la transformation, vers plus d'efficacité, de réactivité aux sollicitations de l'environnement national et international, et plus de capacités pour accompagner voire impulser la dynamique de changement et de modernisation en cours dans le pays.

Si la prise de conscience de ces enjeux n'est pas nouvelle - le PAS ayant été lancé en 1997- les objectifs assignés à la démarche de programmation qui le sous-tend et les actions entreprises pour les atteindre ont connu diverses fortunes. L'évaluation qui en a été faite en mai 2001, a certes enregistré des acquis pour le Ministère; elle a toutefois souligné l'urgence d'un réajustement du PAS autour de priorités mieux définies afin de recentrer les efforts et de mobiliser les ressources autour de véritables actions de transformation; des actions pertinentes pour optimiser le travail des directions, soit sur la base de projets transverses, soit à partir des projets de préoccupation communes, soit enfin, en prenant en charge des actions « métiers » spécifiques à chacune d'entre elles.

En toute bonne logique, deux niveaux de pilotage ont été identifiés :

Le premier relève du champ de la transversalité, dont dépend la cohérence des actions transverses et de préoccupation commune et qui détermine, dans une large mesure, l'efficacité du pilotage global du Département et sa capacité à fédérer, coordonner et intégrer les efforts dans une vision cohérente avec les choix politiques en cours. Cela tient aussi à la définition d'une démarche d'opérationnalisation concertée, adaptée aux attentes de l'environnement institutionnel, économique et social dont les acteurs seraient perçus comme des partenaires et/ou des clients à part entière.

Le second, non moins important, concerne les logiques de transformation à impulser à l'intérieur des directions en vue d'optimiser et de garantir l'opérationnalité des actions, tout en assurant l'implication la plus large possible du personnel pour intérioriser et faire siennes les logiques de programmation et la culture de performance qui en sont attendues.

A ces deux niveaux, l'efficacité des ajustements dépend, en grande partie, de l'assurance d'un management fondé sur le meilleur compromis possible entre disponibilité, compétence et implication. Cela veut dire des équipes multidisciplinaires dédiées, à titre privilégié, aux actions retenues, bénéficiant d'une animation continue, des délais de réalisation prédéfinis, des évaluations périodiques sur la base d'indicateurs préalablement retenus.

L'actualité politique du pays, les priorités déclinées par le nouveau Gouvernement et les positionnements des grands partenaires nationaux et internationaux concernés par l'action de notre Département, imposent une remobilisation interne autour des grands dossiers visés par les chantiers de la transformation et retenus par le PAS ajusté.

Le cap doit être maintenu pour consolider les acquis, donner plus de portée et d'efficacité au professionnalisme, au savoir-faire de l'ensemble des composantes du Ministère, pour agir de manière plus concertée, plus cohérente au meilleur service de la modernisation, du progrès et du développement de notre pays ●

Le Plan d'Act

Considéré comme le moyen d'impulser le mouvement général de réforme au sein du Ministère, le Plan d'Action Stratégique (PAS) est le cadre de cohérence où le Ministre donne les grandes orientations stratégiques. Tel qu'il est conçu, le PAS renforce les capacités du MFP afin de remplir pleinement son rôle de locomotive du développement économique et social du pays.

Le PAS s'inscrit dans un processus de modernisation du Ministère des Finances et de la Privatisation. Il a pour objet de définir un cadre macro-économique afin d'assurer une plus grande lisibilité de la situation économique ainsi que des intentions du gouvernement dans ce domaine. Cette lisibilité qui réduit les incertitudes et instaure la transparence dans la gestion, est de nature à encourager les investisseurs nationaux et étrangers. Elle constitue une force motrice déterminante pour l'évolution des relations entre l'Etat et le secteur privé.

Par ailleurs, l'ouverture sur les citoyens et les partenaires, accompagnée de l'amélioration de la prestation fournie par l'Administration, figure également parmi les objectifs du Plan d'Action Stratégique du MFP.

Une redéfinition des priorités

Redimensionné en novembre 2001, le PAS privilégie les niveaux de gestion ministériel et directionnel. Le premier reflète l'intérêt accordé aux actions impliquant plusieurs Directions, liées au processus de réforme de l'action ministérielle. Le second correspond à la gestion de l'évolution du métier exercé par chacune des Directions.

Ainsi, on distingue aujourd'hui trois types de projets à savoir les projets transverses, les projets de préoccupation commune et les projets métiers.

Les projets transverses

En raison de leur impact sur le processus de modernisation du Ministère, les projets transverses impliquent le travail en commun de



ion Stratégique

plusieurs Directions. Leur gestion nécessite un processus intégré qui dépasse la seule capacité d'une Direction, en raison notamment de la portée des objectifs visés. Le système d'information du Ministère, le système de gestion intégrée des dépenses et le système de contrôle sont l'exemple type de cette catégorie de projets.

Ainsi, et afin de permettre la concrétisation des projets transverses et garantir leur réussite, nombre de mesures ont été prises par les responsables du MFP. Citons ici la constitution d'équipes-projet qui pilotent les projets transverses de la conception à la mise en œuvre. Chaque équipe-projet est composée de représentants de l'ensemble des Directions concernées.

Par ailleurs, et dans le but d'assurer la cohérence et le suivi des projets, il a été décidé la constitution pour chaque projet d'un comité de pilotage, présidé par le Secrétaire Général du Ministère et composé des directeurs concernés.

Ce comité est appelé également à valider les scénarios proposés par les équipes-projet.

Les projets de préoccupation commune

Ayant trait essentiellement à la gestion des ressources humaines et matérielles, les projets de préoccupation commune ont pour objectifs d'assurer une optimisation des moyens d'action du ministère et une rationalisation des dépenses publiques. Leur mise en place vise ainsi à assurer une cohérence en interne au Ministère.

La gestion de ces projets est assurée par les Directions avec un suivi au

Reconduction de M. Oualalou à la tête du MFP

Monsieur Fathallah OUALALOU a été reconduit à la tête du Ministère des Finances et de la Privatisation et ce, suite à la nomination du nouveau gouvernement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 7 novembre 2002.

Lors d'une brève cérémonie offerte à cette occasion, Monsieur le Ministre a appelé les Directeurs à redoubler d'efforts pour faire du Ministère des Finances et de la Privatisation, un acteur dynamique et efficace de la modernisation de l'administration publique.

Annoncée lors de cette cérémonie, une série de réunions entre Monsieur le Ministre et les responsables du MFP a été entamée dans le but d'activer le programme d'action du Ministère pour la période à venir et de repréciser les

priorités inscrites dans le Plan d'Action Stratégique (PAS) du Département. Notons à ce propos que les PAS des différentes structures du MFP sont à l'origine d'avancées significatives dans plusieurs domaines, et ont permis notamment la mise en œuvre de réformes importantes.

Au moment où nous publions ce numéro, les directions suivantes ont déjà présenté leurs PAS pour 2003 devant Monsieur le Ministre: la DTFE, la Direction du Budget, la DPEG, la TGR, l'ADII, le CGED, la DEPP, l'IGF, la DGI, et la Direction des Domaines.

Les autres directions et organismes sous tutelle vont présenter leur PAS incessamment. Un article dans le prochain numéro d'AL MALIYA proposera une synthèse de ces réunions ●



M. Fathallah OUALALOU

niveau du Secrétariat Général quant aux objectifs, planning et résultats.

Les projets métiers

Les projets-métiers relèvent du domaine exclusif de chacune des Directions du Ministère et constituent de ce fait, le cœur du PAS au niveau de chaque structure.

Les projets composant le PAS d'une Direction doivent répondre aux orientations de la Note d'Orientation Stratégique, élaborée par la Direction et s'inscrivant dans la continuité de la Lettre d'Orientation Stratégique qui elle, décrit les priorités du Ministère.

L'élaboration par les Directions de leurs PAS repose sur une démarche participative impliquant le maximum de cadres et, particulièrement,

les responsables des services extérieurs pour les Directions à réseaux. Pour assurer un suivi de ces projets dont le pilotage et la gestion relèvent de la compétence des Directions, ces dernières sont tenues de faire parvenir au Secrétaire Général du MFP, un état d'avancement semestriel des actions composant leur PAS. Chaque Direction est appelée, par ailleurs, à présenter lors de réunions d'évaluation tenues en présence du Ministre, du Secrétaire Général et de tous les directeurs du département, un bilan d'avancement de son Plan d'Action Stratégique ●

La programmation stratégique

Une approche commune au Département des Finances

L'élaboration des plans d'action par les Directions s'inscrit dans une démarche globale de programmation du Ministère des Finances et de la Privatisation dont le Plan d'Action Stratégique (PAS) répond aux grandes orientations du gouvernement.

L'adoption de la démarche de programmation par le Ministère des Finances et de la Privatisation date de 1997. Aujourd'hui, l'ensemble des Directions adhère à la philosophie qui sous-tend cette démarche. Cette dernière pour des raisons d'uniformisation, a été formalisée au niveau d'un document intitulé «Guide de la programmation». Ainsi, chaque Direction programme ses actions en tenant compte des orientations définies par le département et formalisées dans la Lettre d'Orientation Générale (LOG) du Ministre. Le processus arrêté à cet effet, commence avec la Note

d'Orientation Générale (NOG) que chaque Direction est tenue d'élaborer, en prenant en compte les grandes orientations gouvernementales et celles de la LOG, et qui sert de référence aux services pour élaborer leur plan d'action.

Une nouvelle conception de la programmation

Avoir une visibilité à moyen terme dans la gestion des affaires, assurer le suivi des actions de réformes entreprises et obtenir une productivité meilleure, sont les principaux objectifs recherchés par les responsables du MFP à travers l'adoption et la formalisation de la démarche de programma-

tion. L'apport de cette nouvelle conception de la programmation stratégique réside dans la maîtrise du temps de réalisation d'une action, et la mise en place d'instruments pour assurer le suivi de sa réalisation et garantir la continuité du service au sein de chaque structure. En définitive, cette manière de s'organiser et de gérer, vise à augmenter la productivité et l'efficacité des agents. Le dynamisme qui caractérise ce processus de programmation donne aux fonctionnaires la possibilité de mener la réflexion pour proposer des actions. En effet, et contrairement à ce qui prévalait, les actions proposées émanent aujourd'hui, et pour nombre de structures, d'agents ou cadres. Les responsables, eux, veillent à la cohérence des projets proposés et à leur conformité aux orientations de la Direction.

La programmation proprement dite

Pour atteindre les objectifs visés dans la NOG, les actions à entreprendre par les différentes structures font l'objet d'une programmation réaliste, validée en la forme d'un plan d'action de la Direction dans toutes ses composantes. Ainsi le programme d'action doit être décliné en grands chantiers, chaque chantier est lui-même constitué de plusieurs actions. L'ensemble du programme est ensuite codifié de façon arborescente et un calendrier précis de réa-

La programmation

Le processus de programmation proprement dite se déroule en six phases :

- L'identification des chantiers qui doivent être déclinés en actions élémentaires concrètes facilement maîtrisables;
- L'identification des besoins en matière de ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des actions projetées ;
- L'estimation des délais d'exécution en tenant compte de la charge de travail et du taux d'affectation du personnel à la réalisation des tâches qui lui sont confiées, des contraintes de délais, des contraintes de succession et des interdépendances entre les actions programmées ;
- L'analyse du projet de plan d'action tel qu'il a été configuré pour dégager les sous-utilisations et sur-utilisations et en tirer les conséquences;
- L'affectation des ressources disponibles ou mobilisables ;
- L'ajustement final des prévisions qui est finalement une re-programmation pour tenir compte de la hiérarchie dans les priorités et optimiser la répartition de la charge de travail ●

lisation est arrêté avec l'indication des responsables désignés pour le suivi de chacune des actions programmées. Souvent des actions sont interdépendantes ou doivent impérativement être réalisées dans un ordre déterminé, ou bien encore font intervenir plusieurs structures. Les actions ainsi programmées sont prises en charge au niveau d'un logiciel de gestion de projets, ce qui en facilite le suivi. Enfin, la programmation se déroule annuellement durant les mois de novembre et de décembre et la version définitive du plan est arrêtée en janvier de l'année suivante.

Des évaluations périodiques

La démarche de programmation offre, par ailleurs, aux cadres et agents la possibilité de revoir leurs actions et de les adapter en fonction de nouvelles données non prévues lors de la phase d'élaboration du plan d'action. Ainsi, grâce aux évaluations successives assurées de manière périodique par les services eux mêmes, une action dont la réalisation prend du retard est vite détectée, ce qui permet une rapide prise de décision et, partant, une mise à jour régulière des plans d'actions. Cette opération d'évaluation, à travers laquelle les cadres et agents estiment le taux d'avancement des actions dont ils ont la charge, est un instrument «de veille» qui attire l'attention du responsable et l'incite à réagir, soit en demandant plus à ses collaborateurs, soit en réclamant des moyens humains et/ou matériels supplémentaires soit, parfois en étudiant à nouveau l'opportunité même de la mise en œuvre de l'action.

Une actualisation tenant compte des évolutions

La démarche de programmation est, par ailleurs, accompagnée par un effort d'adaptation et d'actualisation périodiques. En effet, les évolutions qui interviennent tant au niveau des priorités qu'au niveau de l'environnement interne et externe, obligent à programmer de nouvelles réformes dont le besoin se fait sentir, ou à soustraire du programme retenu certaines actions achevées ou qui ne sont plus

Les orientations générales

Deux niveaux d'orientation sont à la base du processus de programmation stratégique:

la Lettre d'Orientation Générale du Ministère (LOG) et la Note d'Orientation Générale (NOG).

Signée par le Ministre, la LOG décrit les priorités du Département et fixe les orientations. A ce titre, la LOG donne les directives générales qui président aux choix et à la hiérarchisation des priorités spécifiques de chaque direction.

S'adressant à l'ensemble des structures du Ministère, la LOG reste forcément à un niveau de recommandations assez général.

Par ailleurs, chaque Direction élabore sa NOG qui doit, certes, s'inscrire dans la continuité de la LOG, mais se situe à un niveau plus proche de son champ d'intervention.

La NOG, qui donne une

ébauche des actions qui pourraient être planifiées s'articule autour de trois grands axes:

- Analyse de l'environnement: cette étape consiste en la collecte et l'analyse d'informations internes et externes permettant d'appréhender l'environnement national et international, les évolutions constatées et celles qui sont prévisibles.

- Diagnostic: Impliquant l'ensemble des structures, le diagnostic permet de cerner la situation exacte de la Direction à un moment donné. Il doit mettre en relief les points forts à sauvegarder et les points faibles à résorber ou à minimiser.

Cette connaissance de l'environnement et de la situation est le point de départ pour la définition des objectifs et des actions à entreprendre pour les atteindre, de même qu'elle est le point de départ pour l'actualisation annuelle des programmes d'action. C'est

également l'occasion de faire le bilan des réalisations de l'année écoulée. Cette phase est arrêtée annuellement vers la fin du mois de septembre.

- Directives générales: elles définissent le cadre dans lequel la Direction doit évoluer à moyen et long termes, et les priorités autour desquelles doivent s'inscrire les actions du programme annuel. Ces directives sont élaborées à la lumière du bilan des réalisations, l'analyse de l'environnement, le diagnostic réalisé et les priorités du gouvernement.

A partir de là, sont mises en exergue les missions prioritaires devant sous-tendre les actions à programmer.

La NOG, préparée annuellement au mois d'octobre, est diffusée à l'ensemble des cadres après qu'elle ait été validée par le Directeur ●

à l'ordre du jour. La phase d'actualisation des plans répond à ces contraintes.

La contractualisation

Cette nouvelle culture de programmation suppose, en outre, l'établissement de contrats-programmes liant chacune des Directions du Ministère à ses propres structures. A travers ces contrats, la hiérarchie s'engage sur les moyens matériels, humains et financiers à mettre en œuvre, alors que les structures opérationnelles, elles, s'engagent à respecter les dispositions du contrat en termes d'objectifs à atteindre et de délais à tenir. L'évaluation globale du plan et des moyens nécessaires étant, au préalable, conjointement réalisée par la direction et les structures concernées lors de réunions dites de

«contractualisation».

En effet, la contractualisation est considérée comme un moyen performant qui permet d'atteindre plusieurs objectifs. On citera en particulier, la responsabilisation des unités de base, la mobilisation de tous les services sur des objectifs de progrès, l'abolition de la routine administrative, et plus largement la promotion d'une «logique de contribution».

Avec le procédé de la contractualisation, les services des directions seront plus fortement soumis à une obligation de résultat et placés en situation de rendre compte de leurs actions à la fois en termes de coûts et de résultats ●



Maroc - Union Européenne Un dialogue pour plus de coopération

Le Secrétaire Général du Ministère des Finances et de la Privatisation, Monsieur Abderrazak LAZRAQ, a présidé, le 30 septembre 2002 à Rabat, la première séance de dialogue avec les conseillers économiques des ambassades des pays de l'Union Européenne.

Lors de cette rencontre à laquelle ont assisté nombre de hauts responsables du Ministère, le débat a porté essentiellement sur la situation macro-économique du Maroc, ainsi que sur les réformes économiques structurelles en cours.

Le processus du démantèlement tarifaire a été également au centre des discussions entre les deux parties. Dans ce cadre, l'état d'avancement de ce processus et son impact sur le budget de l'Etat, sur la compétitivité des entreprises et sur les flux commerciaux, a été largement discuté. Par ailleurs, tout en soulignant l'importance de la coopération financière entre le Maroc et l'Union Européenne, l'accent a été mis sur l'écart existant entre le volume important des montants engagés et les faibles taux des décaissements, ainsi que les efforts à mener pour y remédier. Lors de cette rencontre, les responsables marocains ont rappelé les dispositifs et les mesures mis en place pour renforcer la compétitivité des entreprises et promouvoir l'investissement. On citera en particulier, le renforcement des structures d'accueil, l'amélioration de l'infrastructure technologique, la qualification de la main d'œuvre et la création des Centres Régionaux d'Investissement.

Le Secrétaire Général du MFP a émis, en fin de réunion, le souhait de multiplier ce genre de rencontres entre responsables des deux parties pour en faire une tradition ●

L'image de marque du MFP

Lors des récents forums et salons organisés par les Grandes Ecoles marocaines durant le printemps dernier, auxquels le Ministère des Finances et de la Privatisation a participé, des enquêtes pour évaluer l'impact de son image de marque auprès des étudiants ont été réalisées.

Le premier point à relever dans ce sondage à réponses multiples, est que plus de 80% des étudiants interrogés ont pu déterminer le domaine d'intervention du Département, et ont une image positive du MFP. 81% des étudiants interrogés ont ainsi mentionné l'intervention du Département ministériel en matière budgétaire, 66% en matière de contrôle financier des établissements publics et 61% en matière de recouvrement

fiscal et en politique monétaire. Pour ce qui est des Directions les plus connues, la TGR et l'IGF arrivent en tête avec 76% des personnes interrogées, suivies de la Direction de la Privatisation avec 70%, de la Direction de la Politique Economique Générale avec 53%, la DIE avec 44% (qui faisait alors partie du Ministère) et la DEPP et la DAAG avec des taux de reconnaissance de près de 20%.

Interrogés sur les motivations qui poussent les jeunes à intégrer le Département ministériel, 74% des étudiants ont évoqué l'évolution de carrière, pour 50% c'est le cadre de travail motivant, pour 47% l'appartenance à un grand ministère, et 32% seulement ont évoqué le salaire ou la rémunération ●

Etude sur la dimension genre du budget

L'étude sur la faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc, initiée par la Direction du Budget avec le soutien de la Banque Mondiale, a été réalisée. Les premiers résultats ont été présentés aux responsables concernés du Ministère. L'étude réalisée par un expert étranger, s'est ainsi penchée sur les éléments requis pour le développement d'une stratégie pour la prise en compte des préoccupations du genre dans l'établissement et l'évaluation du budget. Considérant ce processus comme une réforme en profondeur, l'étude a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la capacité des intervenants directs (les responsables et cadres du budget et de la planification) en matière d'analyse genre du budget, et de promouvoir l'alphabétisation budgétaire du côté de la demande, à savoir les différentes composantes de la société civile. Il est à souligner que l'approche genre préconise, dans un souci d'égalité, d'équité et d'efficacité, la prise en compte des préoccupations et des expériences aussi bien des hommes, des femmes que des enfants, comme une dimension intégrale dans le cadre de la conception, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des politiques, des programmes et des budgets. Signalons qu'un article sur ce sujet sera publié dans notre prochain numéro ●

Les marchés publics sur Internet

Permettant de stimuler la concurrence, le portail Internet du Ministère des Finances et de la Privatisation est aujourd'hui utilisé aux différents stades de la réalisation des marchés publics. Ainsi, au début de chaque année, est publié sur le portail le programme prévisionnel des achats. Chaque appel d'offres est affiché dans la rubrique 'Appel d'Offres'. Les CPS et les règlements de consultation sont également téléchargeables à partir du site, ce qui permet aux entreprises même éloignées géographiquement, d'avoir une idée plus nette des termes

de référence avant de décider de participer ou non à l'appel d'offres et de retirer le CPS officiellement. De nature à accroître la concurrence au profit de l'Administration, ce nouveau service offert par le portail Internet du Ministère des Finances et de la Privatisation permettra ainsi, d'atteindre un meilleur niveau de prix et de qualité des biens et services ●



Le Maroc a participé à la réunion du CCDE

Le ministre des Finances et de la Privatisation, Monsieur Fathallah Oualalou, a participé, le 17 et 18 octobre 2002 à Barcelone, à la première réunion du Comité de Coordination et de Dialogue Economique (CCDE), consacrée à l'examen du plan d'action du nouvel instrument de financement intitulé: Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP). Initiative visant à renforcer les moyens financiers mis à la disposition des pays méditerranéens pour financer les infrastructures économiques et sociales et appuyer le secteur privé, la FEMIP porte le total des financements de la BEI dans les pays méditerranéens non membres de l'Union Européenne, à 2 milliards d'euros par an au lieu de 1,4 milliards d'euros actuellement. Une partie substantielle des financements additionnels sera dédiée au développement du secteur privé, sous forme de prêts directs aux grandes entreprises, de lignes de crédits en faveur des petites et moyennes entreprises ou de capital risque. L'une des nouveautés de la FEMIP est la prise en charge de l'assistance technique en faveur des grands projets privés grâce à l'appui budgétaire de la Commission Européenne. Dans son allocution, Monsieur Oualalou s'est félicité de cette nouvelle initiative et a mis l'accent sur certaines propositions à même de faire jouer à la FEMIP le rôle qu'en attendent les pays méditerranéens. On citera en particulier, celle relative à la bonification des crédits destinés aux projets sociaux et aux PME, l'adaptation des procédures du capital risque à la réalité des pays méditerranéens, la nécessité d'une coordination étroite entre les autorités nationales et la

BEI dans ce domaine et, enfin, l'extension de l'assistance technique aux institutions chargées d'encadrer les PME.

Lors du débat consacré à la situation et aux perspectives du secteur privé dans les pays méditerranéens, Monsieur le Ministre a souligné les contraintes rencontrées par les PME, liées à la structure familiale des entreprises, aux conséquences de la déprotection subie par les marchés méditerranéens, au financement et aux contraintes administratives. Il a, par ailleurs, mis en exergue les efforts déployés par les pays méditerranéens pour faire face à ces contraintes notamment en matière de réformes économiques et sociales et de mise à niveau des infrastructures. Il a, enfin, appelé à une intensification de la coopération financière et technique entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens en vue de rendre les économies de ces pays plus attractives pour les investissements étrangers qui pourraient impulser un développement durable et bénéfique pour la région euro-méditerranéenne. Il est à préciser que le CCDE qui a été créé pour superviser la mise en œuvre de la FEMIP, est composé des ministres chargés des finances des pays de l'Union Européenne et de leurs partenaires méditerranéens, en plus du Président de la Banque Européenne d'Investissement et du Commissaire européen chargé des affaires économiques et financières ●

La nouvelle formule d'Al Maliya

La DAAG a mené une enquête auprès des fonctionnaires du MFP afin de recueillir leurs opinions et leurs suggestions sur la revue interne d'information «Al Maliya». Des résultats de ce sondage, on notera que 32% des sondés ont manifesté leur préférence pour le maintien du titre de cette revue interne, ainsi que sa publication sur un support papier (59%) avec une périodicité mensuelle (52%). En ce qui concerne les matières traitées par «Al Maliya», 81% des fonctionnaires estiment qu'une large place doit être faite aux métiers de l'économie, des finances et du management. Ils sont 34% à demander que l'aspect social soit renforcé, contre 33% pour l'aspect carrière.

Interrogés sur le contenu des articles, 60% désirent que soient relatées les activités des services extérieurs. Par l'effet de la multiplicité des réponses, ils sont 74% à réclamer des articles sur les projets menés par les différentes directions. Enfin, quant à la forme de la revue, les fonctionnaires du MFP aimeraient que soit assuré un certain professionnalisme dans la réalisation de la revue, dans sa conception, la présentation du graphisme et du style des articles. Ainsi, tout en conservant l'appellation et les grandes orientations de la revue, les fonctionnaires ont manifesté un besoin de changement et une plus grande diversité dans la nature des informations. Pour répondre à leurs préoccupations légitimes et refléter la plus large sensibilité, les colonnes de la revue sont ouvertes à tous. A cet effet, un comité de rédaction composé des représentants de toutes les directions sera bientôt institué. De plus, la nouvelle formule d'Al Maliya aura, dans un premier temps, une périodicité trimestrielle ●

Si vous voulez adresser un texte au comité de rédaction, prière de le transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante: essadki@daag.mfpe.gov.ma

L'IGF renforce ses capacités d'audit

Une trentaine d'inspecteurs de l'Inspection Générale des Finances ont suivi, du 26 juin au 13 juillet 2002 à Rabat, une formation animée par des experts internationaux en matière d'audit. Cette formation avait pour objectifs de permettre aux Inspecteurs des Finances d'acquiescer de nouvelles techniques et de mettre à l'épreuve leur méthodologie d'approche dans le cadre de standards internationaux en matière d'audit financier, organisationnel et stratégique. Ainsi, cette formation leur a permis d'ajouter à la démarche utilisée par les auditeurs privés, celle inspirée de la législation et de la réglementation régissant le secteur public.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre du même programme de formation, des stages pratiques à l'étranger ont été organisés au profit de certains Inspecteurs des Finances dans des entreprises publiques et privées françaises telles le Crédit Lyonnais, France Télécom et la Poste, ainsi que dans des cabinets d'audit de renommée internationale ●

L'appel à candidatures

Expérience récente lancée par la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), l'opération d'appel à candidatures pour la nomination de fonctionnaires à certains postes de responsabilité concerne de plus en plus les autres Directions du Ministère des Finances et de la Privatisation.

Introduisant une compétition entre les différents cadres du Ministère qui postulent à des postes de responsabilité, l'appel à candidatures favorise une certaine ouverture des Directions sur leur environnement ministériel.

En outre, grâce à l'appréciation collégiale des compétences du candidat, puisque le jury est composé des responsables de la Direction concernée et d'autres Directions, ce procédé offre plus de garanties aux postulants.

«C'est une démarche qui constitue une évolution positive dans la gestion des ressources humaines, et plus particulièrement au niveau de la promotion au sein du Ministère. Elle permet aussi une certaine mobilité entre les Directions et donc un échange d'expériences...», nous précise Abdelali Benbrik, Inspecteur Général des Finances au MFP, en sa qualité de président des jury des opérations d'appels à candidatures ouverts.

Pour A. Benbrik, le succès rencontré par les différents appels à candidatures ouverts qui se sont déroulés jusqu'à présent, incline à penser que le processus se généralisera, et sera appelé à s'appliquer à l'ensemble des Directions du Ministère.

Reposant sur la compétition, les appels à candidatures ouverts ont



Abdelali Benbrik,
Inspecteur Général des Finances au MFP

permis de révéler des compétences de très haut niveau dont dispose le Ministère.

«Pour les cadres qui se prêtent à cette sélection,

ceux qui ne sont pas retenus comprendront tout simplement que dans la compétition, il y a un candidat qui s'est démarqué par rapport aux autres.

Mais cela ne réduit en rien ni les compétences, ni les capacités des autres postulants», a ajouté A. Benbrik.

Pour se présenter à un appel à candidatures, les postulants doivent cependant être porteurs de projets tendant à améliorer les attributions et le rendement du poste à pourvoir. A cet effet, les membres du jury accordent un intérêt particulier à toute démarche déclinée de manière concrète et opérationnelle.

Enseignements tirés

La nécessité de mettre en place un programme de formation continue est un des principaux enseignements tirés de cette première expérience d'appel à candidatures. Pour A. Benbrik, dans une administration qui évolue et se modernise, il est impératif de mettre l'accent sur la formation continue du personnel.

«C'est le seul moyen d'élever le niveau de qualification des cadres et de les préparer à assurer le travail au quotidien dans des conditions meilleures et plus performantes», a-t-il ajouté, soulignant qu'il s'agit d'un avis partagé et d'une

Le succès rencontré par les différents appels à candidatures incline à penser que le processus se généralisera et sera appelé à s'appliquer à l'ensemble des Directions du Ministère.

recommandation émise par l'ensemble des responsables composent le jury.

Parmi les enseignements qui ont pour but d'optimiser les potentiels dont disposent les

Directions du MFP, on notera la création d'un système d'évaluation des performances qui permettrait d'avoir un suivi régulier, annuel et

significatif de l'évolution des carrières des cadres du Ministère.

«Avec ce système d'évaluation des performances des cadres, le déroulement du processus de l'appel à candidatures serait

d'autant plus facilité qu'il permettrait aux membres des jury de disposer d'un dossier complet sur le candidat, dans lequel ses capacités et ses per-

formances seraient évaluées par sa Direction d'origine», nous confie A. Benbrik.

Favorable à la généralisation de la procédure d'appel à candidatures à l'ensemble des Directions du MFP, le président des jury a précisé, pour conclure: «Dans un système qui s'inscrit davantage dans la modernisation et l'amélioration de la gestion publique, l'appel à candidatures pour des postes de responsabilité reste le procédé indiqué...» ●

Profil des candidats promus suite aux appels à candidatures*

Instituée pour favoriser la mobilité des cadres au sein du Ministère des Finances et de la Privatisation et leur offrir des possibilités de promotion aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de leur structure d'origine, la procédure d'appel à candidatures a permis, depuis sa mise en œuvre il y a moins d'un an, de pourvoir 107 postes de responsabilité au sein de 8 Directions du Ministère.

Concernant tout d'abord les Directions centrales, l'appel à candidatures a concerné 53 postes de responsabilité dont 6 postes de chef de division et 47 postes de chef de service. Au niveau des Directions à réseaux, l'on note 11 postes de chef de division et 43 postes de chef de service.

Au niveau des postes de chef de division, 2 responsables provenant d'autres Directions ont été promus à la Direction des Affaires Administratives et Générales et un à la Direction des Domaines. Pour les postes de chef de service, la mobilité des responsables est plus importante et est observée au niveau de la Trésorerie Générale du Royaume avec 5 postes sur 38, la DAAG avec 3 postes sur 21, la DPEG avec 3 postes sur 9, et la DTFE avec 2 postes sur 5.

Quant à la répartition par grade des candidats, on relève que les inspecteurs et les ingénieurs représentent la plus grande proportion avec 69% des postes pourvus.

Pour ce qui est de la répartition par sexe, 24 femmes ont

été promues dont 2 chefs de division et 22 chefs de service. Elles représentent de ce fait 22% des promotions. Ce qu'il importe de souligner ici, est que la procédure d'appel à candidatures a permis d'augmenter sensiblement le nombre de femmes responsables au sein du Ministère des Finances et de la Privatisation.

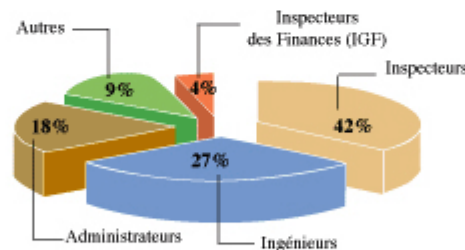
Par ailleurs, il convient de noter qu'en terme de répartition par échelle, on constate une forte présence de fonctionnaires de l'échelle 11 et plus (96% de l'ensemble des postes).

Quant à la répartition par tranches d'âge, il est à noter que 76% des chefs de service nommés ont moins de 45 ans, ce qui souligne le rajeunissement des nouveaux responsables. Enfin, tout en

soulignant la mobilité des fonctionnaires au sein du Ministère des Finances et de la Privatisation, l'appel à candidatures a surtout favorisé des promotions internes. En effet, on remarque que plus de 84% des nominations au sein des Directions concernaient des candidats provenant de ces mêmes Directions.

Moyen privilégié d'accès à des postes de responsabilité, la procédure d'appel à candidatures a permis, au cours de cette année, aux jeunes, aux femmes et aux diplômés d'accéder à des postes de responsabilité au sein du Ministère des Finances et de la Privatisation ●

Répartition des responsables promus par grade



*Source: Rapport élaboré par la DAAG

Le nouveau Code des Assurances

Adopté par le Parlement le 27 juillet 2002, le nouveau code des assurances est entré en vigueur dès sa publication au Bulletin Officiel le 7 novembre 2002. Pour l'heure, les services de la DAPS sont en train d'élaborer les textes réglementaires devant compléter le dispositif global régissant l'industrie de l'assurance.



M. Thami Yahyaoui, Adjoint au Directeur de la DAPS

Avec ce texte, affirme M. Thami Yahyaoui, Adjoint au Directeur des Assurances et de la Prévoyance Sociale, dans un entretien accordé à AL MALIYA, l'industrie marocaine de l'assurance sera dotée d'un dispositif juridique, technique et financier qui répond aux règles et standards internationaux en la matière». Selon M. Yahyaoui, le nouveau code des assurances vient remédier à une situation caractérisée par une réglementation ancienne (les années 30, 40 et 50), éparse et devenue, par certains côtés, confuse, ce qui a accru les difficultés de son application.

«L'unification, l'harmonisation, la clarification et la modernisation de ces textes est l'un des objectifs du nouveau cadre institutionnel du secteur des assurances. A cela s'ajoute l'impératif de réformer le contrôle exercé par l'Etat sur les sociétés et les intermédiaires d'assurances. La réforme du contrôle, telle que prévue par le nouveau code, a été conçue à la lumière de la pratique marocaine et

au regard des expériences internationales (Convergence avec les directives de l'Union européenne en matière d'assurance)», a ajouté M. Thami Yahyaoui.

Des réformes en profondeur

A la lecture du nouveau code des assurances, force est de constater que chacun des cinq livres apporte de nombreuses innovations. En ce qui concerne le premier livre consacré au contrat d'assurance, de nombreuses dispositions ont permis de renforcer et de clarifier les droits et obligations des assurés. Le nouveau code impose ainsi à l'entreprise d'assurances d'éclairer au maximum ses assurés en leur remettant des notices d'information qui précisent, en plus de leurs obligations (paiement de la prime), les garanties et les exclusions. S'agissant particulièrement de l'assurance vie, le nouveau code donne aux assurés ayant souscrit un contrat le droit de le dénoncer dans un délai de 15 jours à compter de la date de la souscription.

En outre, le nouveau code a institué et réglementé, pour la première fois, un cadre légal pour les assurances groupes (souscrites par une personne morale ou un chef d'entreprise en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes dites adhérentes ayant un lien de même nature avec celui-ci).

Enfin, le nouveau code a introduit les contrats d'assurance sur la vie libellés en unités de compte, adaptant ainsi le contrat d'assurance aux instruments du marché financier. Les assurés pourront, dans le cadre de ce code, continuer de souscrire des contrats en unités monétaires, mais pourront aussi opter pour des contrats multisupports, c'est à dire libellés en unités autres que monétaires, telles que les actions des SICAV ou les parts des FCP.

Consolider les droits des assurés

Dans le second livre du nouveau code consacré aux assurances obligatoires,

Cinq contrats-programmes en un an

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles orientations concernant le processus de contractualisation des rapports Etat-Etablissements et Entreprises Publics (EEP) il y a un an, cinq contrats-programmes ont été signés. Analyse.

La contractualisation des rapports entre l'Etat et les EEP n'est pas une nouveauté en soi. C'est la concrétisation, depuis 2001, des nouvelles orientations gouvernementales en la matière qui en ont fait un sujet d'actualité...», explique Abderrahmane Semmar, chef de la Division des Programmations et Restructurations à la Direction des Etablissements Publics et des Participations. Pour lui, deux grandes orientations sont à la base de la nouvelle vision des rapports entre l'Etat et les EEP. Il s'agit d'une part de conclure des contrats avec les Etablissements et Entreprises Publics notamment ceux en phase de restructuration et/ou en cours de mutation et, d'autre part, d'assurer un suivi régulier et systématique des contrats-programmes établis.

Un bilan honorable

Outil de modernisation de la gestion publique, les contrats-programmes privilégient l'équilibre des volontés entre les parties à savoir l'Etat et l'EEP. Par cette approche consensuelle des rapports entre les contractants, les contrats-programmes sont appelés à se développer dans un proche avenir. A ce propos, depuis l'entrée en vigueur

des nouvelles orientations gouvernementales en matière de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP, et suite à la réorganisation de la Direction des Etablissements Publics et des



M. Abderrahmane Semmar
Chef de la Division des Programmations et Restructurations à la DEPP

Participations (DEPP), en octobre 2001, cinq contrats-programmes ont été conclus avec de grands établissements et entreprises publics. Il s'agit de la RAM, de la COMANAV, de l'ONCF, de SUCRAFOR et de Barid Al Maghrib. A ce bilan honorable, ajoutons que d'autres contrats sont en voie de finalisation et seront bientôt conclus avec les CHU Ibn Rochd et Ibn Sina, l'ODEP, la SODEA/SOGETA et l'OCE.

La DEPP examine également avec d'autres établissements notamment l'OFFPPT, la SOREAD et la CNSS, la possibilité de conclure des contrats-programmes.

La stimulation des performances

Pour l'Etat, la conclusion des contrats-programmes permet d'atteindre plusieurs objectifs. Ce qu'il importe de souligner en premier lieu, est qu'à travers les clauses des contrats-programmes, les organismes publics s'engagent à améliorer leurs résultats sur tous les plans.

Ainsi, grâce à cet outil, la visibilité à moyen et long terme des pouvoirs publics sur la stratégie et les actions des EEP concernés est confortée. De plus, outre le fait de préciser les engagements réciproques entre l'Etat et les organismes signataires, les contrats-programmes permettent de définir et suivre les indicateurs de performances techniques et financières des établissements concernés et, partant, de rationaliser la gestion des EEP. Il s'agit principalement pour ces derniers

d'éviter l'accumulation des arriérés, de maîtriser leurs coûts en mettant en place un système de gestion moderne adapté aux objectifs de leur expansion, d'améliorer leur productivité, la gestion des ressources humaines et la qualité des services.

Les EEP doivent aussi s'engager sur la réalisation d'un programme d'investissement détaillé et ventilé par année, en précisant ses modalités de financement ainsi, que ses retombés pour la période du contrat. Les contrats-programmes prévoient en outre la possibilité pour les EEP d'externaliser certaines activités annexes et de céder les actifs, participations ou filiales non nécessaires à leur mission principale et, enfin, de contribuer éventuellement au budget général de l'Etat. De son côté, l'Etat s'engage à appuyer les efforts de l'organisme concerné et ce, à plusieurs niveaux: garantie d'une visibilité sur les réformes institutionnelles, modulation du contrôle, appui financier, le cas échéant sous forme de dotations ou d'autorisations de révisions tarifaires.

L'importance du suivi

Pour la mise en oeuvre de cette nouvelle approche de la gestion des rapports Etat-EEP, on a procédé à la création de comités chargés de suivre l'état d'exécution des contrats-programmes conclus entre l'Etat et les EEP. L'objectif visé ici est d'évaluer les performances réalisées et, le cas échéant, de remédier aux écarts constatés par rapport aux résultats qui devaient être atteints. Le comité de suivi, présidé par le Ministère des Finances et de la Privatisation et composé des représentants des parties signataires du contrat, se réunit au moins une fois par an, avant la réunion du Conseil d'Administration de l'EEP, et à chaque fois qu'un événement exceptionnel justifie sa consultation.

Parmi les missions principales qui lui sont confiées, citons en premier lieu l'examen du rapport annuel d'exécution du contrat préparé par l'EEP. Le comité de suivi procède également à

l'analyse de tout écart constaté par rapport aux hypothèses retenues et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur les performances et les résultats de l'EEP. Afin de corriger les éventuels écarts constatés, le comité de suivi émet les recommandations nécessaires.

Enfin, le comité de suivi consigne ses travaux dans un rapport annuel qu'il adresse aux Ministères signataires du contrat et au Président du Conseil d'Administration de l'EEP concerné, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice écoulé ●

Les contrats-programmes *in vivo*

Contrat programme Etat-BAM

Conclu le 9 juillet 2002, le contrat-programme avec Barid Al Maghrib (BAM) portant sur la période 2002-2004, a notamment parmi ses objectifs, la définition des

le maintien en bon état d'exploitation du patrimoine ferroviaire ainsi que le transfert de la caisse interne de retraite. Le programme d'investissement retenu, se chiffre à 5.589 MDH. Son financement sera assuré par autofinancement et emprunt à hauteur de 3.640 MDH, et par des dotations budgétaires (1.949 MDH).

Contrat programme Etat-COMANAV

Le contrat-programme, conclu le 18 janvier 2002, entre l'Etat et la COMANAV, porte sur la période 2002-2005. Il a pour principaux objectifs l'amélioration des performances de la compagnie, la restructuration globale de la compagnie et le rétablissement de sa viabilité économique et financière. En outre, le

contrat-programme définit un plan d'action à moyen terme comportant des mesures de rationalisation de la gestion. Cette restructuration, fondée sur le déploiement de la flotte et le traitement du sureffectif, a été financée, en partie, par une augmentation de capital souscrite par l'Etat à hauteur de 150 MDH.

Contrat-programme Etat-RAM

Le contrat-programme, signé le 27 novembre 2001, a pour principaux objectifs le rétablissement de la viabilité économique et financière de la compagnie et l'accroissement de sa compétitivité, la définition d'un plan d'action à moyen terme comportant des mesures de rationalisation de la gestion. La RAM s'engage à réajuster son plan de flotte en fonction de l'évolution de l'activité et à reprogrammer ses investissements au sol avec en priorité, ceux liés à la sûreté et à la sécurité ●



niveaux de performance à atteindre, l'amélioration de la qualité des services postaux et financiers, ainsi que la préparation de BAM aux changements de son cadre institutionnel. Pour atteindre ces objectifs, un programme d'investissement de l'ordre de 878,70 MDH a été arrêté. Son financement est assuré par un autofinancement et par des emprunts.

Contrat programme Etat-ONCF

Le contrat-programme entre l'Etat et l'ONCF signé le 29 mars 2002, porte sur la période 2002-2005. Il vise notamment à consolider les efforts de restructuration de l'Office entamée depuis 1996, à l'accompagner dans ses efforts de développement, de recentrage de sa mission et de mutation de son environnement juridique (notamment à travers la transformation en S. A). Il vise aussi la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion par l'amélioration de la productivité, la préservation et

Avancements et titularisations au sein du Département

Durant l'année 2002, plusieurs avancements et titularisations du personnel ont été effectués au sein du Département des Finances et de la Privatisation. Al Maliya en livre ici un récapitulatif.

En ce qui concerne les avancements de grade au choix au titre de l'exercice 2001, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont tenu leurs travaux durant la période allant du 30 avril au 30 mai 2002. A cet effet, 562 agents ont été promus (hors ADII), ce qui représente près de 44% de l'effectif des agents remplissant les conditions de promotion.

L'essentiel des tableaux d'avancement a été adressé au CED en vue de la régularisation de la situation administrative et matérielle des agents concernés. Par ailleurs il convient de signaler que les CAP ont approuvé 4204 avancements d'échelon dont 393 titularisations de stagiaires au titre de l'exer-

cice 2001. Les tableaux relatifs à ces avancements et titularisations ont fait l'objet d'arrêtés collectifs et ont été transmis à la PPR pour régularisation de la situation matérielle des agents concernés.

A signaler, qu'exceptionnellement, les CAP d'avancement d'échelon se sont tenues au niveau central. Pour le prochain exercice, l'examen des tableaux s'effectuera au niveau local conformément aux dispositions de la réglementation en la matière.

S'agissant de la titularisation du personnel occasionnel, et suite aux orientations des pouvoirs publics visant la suppression à terme de cette catégorie de personnel, la DAAG a soumis à l'examen des CAP les tableaux de titularisation à l'ancienneté au titre des

exercices 2001 et 2002 respectivement les 23 juillet et 3 octobre 2002.

Au terme de cette opération, 267 agents ont été titularisés (107 agents au titre de l'exercice 2001 et 160 au titre de l'exercice 2002).

Enfin, le Ministère des Finances et de la Privatisation s'est attelée à l'apurement du passif relatif aux avancements de grades. Cette action a débouché sur l'examen par les CAP compétentes de 7 tableaux d'avancement de grade au titre des exercices 1998-1999, 1999-2000 et 2^{ème} semestre 2000, ce qui a permis l'amélioration de la situation matérielle par le biais de la promotion de 73 personnes dont certaines ont été admises à la retraite ●

Avancement de grade au choix au titre de l'exercice 2001*

Cadres et grades particuliers du Ministère des Finances et de la Privatisation	Echelle	Possibilités de promotion	Fonctionnaires remplissant les conditions de promotion	Fonctionnaires promus	Proportions
Inspecteur Divisionnaire en chef	HE	136	256	134	52,34%
Inspecteur Divisionnaire	11	41	171	41	23,97%
Inspecteur Adjoint Principal	9	Néant	169	0	0%
Inspecteur Adjoint	8	Néant	196	0	0%
Agent Technique Principal	6	Sans quota	64	57 (1)	89%
Agent Technique	5	194	148	142 (2)	96%

* Tableau indicatif concernant certains avancements de grades seulement.

Avancements et titularisations au sein du Département

Durant l'année 2002, plusieurs avancements et titularisations du personnel ont été effectués au sein du Département des Finances et de la Privatisation. Al Maliya en livre ici un récapitulatif.

En ce qui concerne les avancements de grade au choix au titre de l'exercice 2001, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont tenu leurs travaux durant la période allant du 30 avril au 30 mai 2002. A cet effet, 562 agents ont été promus (hors ADII), ce qui représente près de 44% de l'effectif des agents remplissant les conditions de promotion.

L'essentiel des tableaux d'avancement a été adressé au CED en vue de la régularisation de la situation administrative et matérielle des agents concernés. Par ailleurs il convient de signaler que les CAP ont approuvé 4204 avancements d'échelon dont 393 titularisations de stagiaires au titre de l'exer-

cice 2001. Les tableaux relatifs à ces avancements et titularisations ont fait l'objet d'arrêtés collectifs et ont été transmis à la PPR pour régularisation de la situation matérielle des agents concernés.

A signaler, qu'exceptionnellement, les CAP d'avancement d'échelon se sont tenues au niveau central. Pour le prochain exercice, l'examen des tableaux s'effectuera au niveau local conformément aux dispositions de la réglementation en la matière.

S'agissant de la titularisation du personnel occasionnel, et suite aux orientations des pouvoirs publics visant la suppression à terme de cette catégorie de personnel, la DAAG a soumis à l'examen des CAP les tableaux de titularisation à l'ancienneté au titre des

exercices 2001 et 2002 respectivement les 23 juillet et 3 octobre 2002.

Au terme de cette opération, 267 agents ont été titularisés (107 agents au titre de l'exercice 2001 et 160 au titre de l'exercice 2002).

Enfin, le Ministère des Finances et de la Privatisation s'est attelée à l'apurement du passif relatif aux avancements de grades. Cette action a débouché sur l'examen par les CAP compétentes de 7 tableaux d'avancement de grade au titre des exercices 1998-1999, 1999-2000 et 2^{ème} semestre 2000, ce qui a permis l'amélioration de la situation matérielle par le biais de la promotion de 73 personnes dont certaines ont été admises à la retraite ●

Avancement de grade au choix au titre de l'exercice 2001*

Cadres et grades particuliers du Ministère des Finances et de la Privatisation	Echelle	Possibilités de promotion	Fonctionnaires remplissant les conditions de promotion	Fonctionnaires promus	Proportions
Inspecteur Divisionnaire en chef	HE	136	256	134	52,34%
Inspecteur Divisionnaire	11	41	171	41	23,97%
Inspecteur Adjoint Principal	9	Néant	169	0	0%
Inspecteur Adjoint	8	Néant	196	0	0%
Agent Technique Principal	6	Sans quota	64	57 (1)	89%
Agent Technique	5	194	148	142 (2)	96%

* Tableau indicatif concernant certains avancements de grades seulement.

'MANAR' la banque de données économiques et sociales au sein de la DPEG

La Direction de la Politique Economique Générale (DPEG) a mis en place une banque de données économiques et sociales qui sera bientôt ouverte aux autres Directions du Département des Finances et de la Privatisation.

Au service de l'analyse et du conseil économique, 'MANAR' a été conçue de manière à renforcer le processus d'aide à la décision et à démocratiser l'accès à l'information.

Pour les responsables de la DPEG, la mise en place de 'MANAR' constitue un événement important au niveau de l'édification de son système d'information. Sa contribution aidera la Direction à maîtriser ses principaux métiers qui sont la modélisation et l'évaluation d'impact, l'analyse et le conseil économique, la conjoncture et la prévision, l'organisation et le traitement de l'information. Ainsi, à travers la création d'une telle banque, la DPEG vise essentiellement la facilitation de l'accès des utilisateurs à une source unique d'informations en respectant les règles de cohérence et de sécurité et en minimisant les délais. Le traitement de l'information par une utilisation des données générées au Ministère et au niveau national et le renforcement de l'analyse économique et financière s'inscrivent également parmi ses objectifs. Il en est de même pour le développement de l'analyse conjoncturelle nationale et internationale.

Les opportunités offertes par 'MANAR'

Ainsi, au niveau stratégique, 'MANAR' offre l'opportunité de mettre en place un système d'aide à la décision ouvert et évolutif au sein du Ministère. Elle permet d'automatiser la circulation de l'information entre la DPEG et les Directions et ce, par la création d'interfaces d'accès et d'alimentation automatique. 'MANAR' peut être également



La banque de données MANAR est un système d'aide à la décision ouvert et évolutif au sein du MFP.

considérée comme un outil d'appui au processus d'élaboration du projet de Loi de Finances. Au niveau opérationnel, la Banque de données est considérée comme un moyen qui permet le traitement d'un volume d'informations croissant. L'organisation de l'information collectée ou développée dans le cadre des travaux internes de modélisation est une autre opportunité offerte par 'MANAR', laquelle permet en outre, une meilleure exploitation des bases de données internationales.

Une banque d'informations variées

Par ailleurs, la banque de données 'MANAR' est constituée d'informations relatives à l'activité économique natio-

nale et internationale touchant divers domaines : finances publiques, macro-économie, activités sectorielles, social et environnement international.

Principaux outputs de 'MANAR'

'MANAR' permet de générer automatiquement l'ensemble des tableaux de bord de la Direction :

- Annexe statistique du rapport économique et financier de la Loi de Finances
- Tableau de bord mensuel
- Tableau de bord de l'environnement international
- Tableau de bord des finances publiques
- Tableau de bord macro-économique
- Tableau de bord sectoriel
- Tableau de bord social ●

Art pictural**Mohamed Yazghi, le douanier-peintre**

Mohamed Yazghi n'est pas uniquement douanier. C'est un douanier-peintre.

A travers son œuvre, les amateurs d'art décèlent les marques du talent. Quels que soient les paysages ou les natures qu'il peint, chaque œuvre de Mohamed Yazghi arrête le regard.

Comment, en quelques mots, raconter le parcours de Mohamed Yazghi? Ce peintre-douanier ou douanier-peintre de 60 ans, figure particulière dans l'espace pictural marocain.

En remontant le fil de son histoire, on remarque qu'il a toujours été attiré par l'art pictural. Bien sûr, il ne s'agissait pas de peinture au sens propre du terme. Mais dès son jeune âge, il marque un vif intérêt pour le dessin. Ce natif de Fès n'est pas arrivé à la peinture à la suite d'une longue formation dans ce domaine. Il n'a pas suivi les cours d'une quelconque école des Beaux-arts pour apprendre les techniques de l'art pictural. C'est par passion et seulement par passion qu'il peint.

A trente ans, Mohamed Yazghi s'adonne à la peinture. Pour lui, le dessin ou la peinture sont quelque chose d'inné. Il reconnaît toutefois que son métier lui a été d'un apport considérable puisqu'il lui a permis de découvrir ses talents.

On retrouve dans l'ensemble de l'œuvre de Mohamed Yazghi cette touche particulière qui caractérise les peintres du Maroc. Ce sont les couleurs vives et chaudes. Si ses couleurs préférées sont le bleu et le violet, il ne se privera pas du plaisir de faire des incursions dans les jardins enchantés,

multicolores, où dominent des couleurs éblouissantes et gaies. Quant au choix des sujets, il veut surtout fixer



«*Silhouettes*»
huile sur toile

sur sa toile la nature et les villes typiques du Maroc.

Ainsi, pour ses premiers pas dans la peinture, il commencera par reproduire à la gouache des espaces naturels. Des tableaux reproduisant des forêts à des saisons diverses, expriment, en fait, l'état d'âme du peintre. Tantôt gai, tantôt triste, Yazghi retrouve sa liberté dans la peinture. En effet, la peinture permet à Yazghi de s'évader dans un monde où la nature règne en maître, puisqu'elle lui permet d'illustrer ses pensées. Cela paraît clairement à travers les noms de ses tableaux: «Nature souriante», «Soir d'un hiver», «Forêt en fleurs» etc.

Par ailleurs, en reproduisant sur sa toile les villes du Maroc, les anciennes Médinas avec leurs grandes murailles, les Moussems et les Marabouts, le peintre a figé quelques séquences d'une époque qui ne vit désormais que dans nos mémoires, hommage pictural à des traditions séculaires.

Si l'on devait enfermer Mohamed Yazghi dans une école, ce serait sans conteste dans celle des impressionnistes. Parmi ses références, on citera Hubert VAN EYCK et GOYA mais aussi ZINE et BELKAHIA pour ce qui est des peintres marocains.

Ce que l'on retiendra chez Yazghi, c'est que c'est un artiste qui ne peint que pour le plaisir que cet art lui procure. Plutôt timide dans ses rapports avec le public, il ne cherche pas la reconnaissance de son talent par la multiplication des expositions. Ses tableaux sont avant tout l'expression de ses sentiments, qu'il ne dévoile qu'à un public restreint. Les fonctionnaires du Ministère en font partie ●

FORMATIONS PRÉVUES POUR JANVIER ET FEVRIER 2003

Formation-insertion des cadres nouvelles recrues

Lors de chaque recrutement au Ministère, la DAAG organise, au profit des cadres et agents nouvellement recrutés, un cycle de formation insertion, dont les objectifs consistent à:

- Faire découvrir le Ministère des Finances et de la Privatisation, la nature de sa mission et son mode d'organisation;
- Situer ce Département dans son environnement;
- Appréhender les enjeux du plan de modernisation du Ministère;
- Promouvoir une culture et un sentiment d'appartenance au Ministère;
- Concourir au décloisonnement des Directions;
- Préparer les agents à la prise des emplois;
- Promouvoir l'insertion des nouvelles recrues et les rendre opérationnelles au terme de leur formation.

Conformément à la charte de la formation le cycle formation insertion 2002 porte sur l'environnement institutionnel et organisationnel du Ministère, sur l'environnement économique et social et enfin sur la gestion des Ressources Humaines et les relations professionnelles. Ce cycle de formation se déroulera du 16 décembre 2002 au 03 janvier 2003, à l'Amphithéâtre du Ministère (Porte D).

Conduite et évaluation des projets

Une formation sur la conduite et l'évaluation des projets sera dispensée à 90 responsables et cadres supérieurs ayant la charge de réaliser des projets inscrits dans le cadre du PAS du Ministère des Finances et de la Privatisation. Elle a pour objectifs de permettre aux participants d'acquérir et de développer les capacités se rapportant à la conception, à la mise en œuvre, au pilotage et à l'évaluation d'un projet.

Audit financier et opérationnel

Destinée à une population cible de 96 candidats, la formation l'audit financier et opérationnel, qui se déroulera durant 7 jours et demi, s'adresse aux responsables et cadres de l'ensemble des Directions du MFP. Pour les participants l'audit financier, l'accent sera mis sur l'initiation aux techniques et aux outils de base les plus couramment utilisés. La formation concernant l'audit opérationnel s'intéressera essentiellement au perfectionnement de l'exercice de ce type d'audit.

Oeuvres sociales

- L'Association des Oeuvres Sociales (AOS) du Ministère des Finances et de la Privatisation tiendra, le lundi 23 décembre 2002 à 10 h, son assemblée générale. Assistent à cette assemblée les représentants des associations membres de l'Association des Oeuvres Sociales du MFP. Cette manifestation se déroulera dans la salle de réunion, site entrée principale du Ministère.



**Bienvenue sur le portail internet
du Ministère des Finances et de la Privatisation**

<p align="center">Ministère des Finances et de la Privatisation</p> <p align="right">Recherche : <input type="text"/> OK</p>		
	<p>News: Convention fiscale : Convention de non double imposition avec la Géorgie.</p> 	
<p>Le Ministère</p> <p>Le Ministre, Présentation, Organisation, Inspection Générale des Finances, Plan d'action, Annuaire, Organismes sous tutelle, Questions parlementaires (Anafe)</p> <p>Investissement</p> <p>Financement, Réglementation, Dispositif fiscal, Dispositif douanier, Cadre juridique, Création d'une nouvelle entité, Coûts et facteurs de production, Emploi et formation</p> <p>Financement</p> <p>Financement de l'économie, Financement des projets publics</p> <p>Conjoncture Economique</p> <p>Conjoncture nationale, Actualité économique nationale, Conjoncture internationale</p> <p>Chiffres et Statistiques</p> <p>Finances publiques, Social (PDF), Tendances structurelles (PDF), TB Sectoriel (PDF), Indicateurs sur les EPP, Statistiques douanières</p> <p>Textes législatifs et réglementaires</p> <p>Votre choix?.....</p>	<p align="center">A LA UNE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note circulaire relative au secteur du bâtiment et des travaux publics NOUVEAU • Rapport économique et financier 2003 version HTML NOUVEAU <p align="center">Le siège du Ministère</p>  <p>E-Services</p> <p>Caution douanière, Franchise douanière, Dédouanement Véhicules, Admission temporaire des véhicules et marchandises, Demande de renseignement</p> <p>Formulaire</p> <p>Fiscalité, Douane</p>	<p>Les Douanes</p> <p>Tarif des droits de douanes, Code des Douanes, Réglementation douanière, Guides et brochures, Statistiques douanières</p> <p>La Fiscalité</p> <p>Le système fiscal, Conventions fiscales, Textes législatifs et réglementaires, Notes circulaires, Questions de principe</p> <p>Loi de Finances</p> <p>Historique, La nomenclature, Le corps de la Loi, Le circuit d'élaboration, L'exercice budgétaire</p> <p>Entreprises Publiques et Privatization</p> <p>Entreprises Publiques, La privatisation</p> <p>Avis et Annonces</p> <p>Appels d'offres, Offres d'emploi, Ventes aux enchères en douane Manifestations</p> <p>Publications</p> <p>Bulletins d'Information, Rapports, Guides et brochures, Téléchargement</p>